



Entretien avec Laurence Borie-Bancel,
Présidente du directoire de CNR

HYDROÉLECTRICITÉ OPTIMISER LA PRODUCTION, PARTAGER LA RESSOURCE

Dans un entretien pour Confrontations Europe, Laurence Borie-Bancel, Présidente du directoire de CNR nous présente sa vision sur le rôle de l'énergie hydroélectrique dans la décarbonisation du mix électrique français.

◆ La Compagnie nationale du Rhône a vue renouvelée sa concession relative à la gestion du Rhône en février 2022. Dans le cadre de cette concession, la CNR exerce une triple mission d'intérêt général : la production d'électricité d'origine hydraulique, la navigation fluviale et l'irrigation agricole. Peut-on qualifier votre organisation d'acteur global de l'eau ?

Laurence Borie-Bancel : En effet, notre mission sur le Rhône est holistique avec une solidarité entre ces trois missions et le fait que la gestion du Rhône nous ait été confiée de la frontière suisse jusqu'à la Méditerranée. Nous ne sommes donc pas un simple acteur de l'hydroélectricité en France, mais bien un acteur global de l'eau. Grâce à la valorisation du fleuve par la production d'électricité, on est capable de financer la navigation et l'irrigation. D'ailleurs, dans l'histoire de notre concession, l'objectif d'une voie navigable à grand gabarit était majeur et la première infrastructure construite a été le Port de Lyon. Avec ses infrastructures construites sur le Rhône depuis 1933, CNR répond aux différents besoins en eau, y compris lors de la sécheresse historique de 2022. Cet épisode illustre parfaitement ce que recouvre notre responsabilité sur le bassin. Un autre aspect clé de notre modèle est la redistribution de la valeur créée aux collectivités traversées par le fleuve. Il est donc important pour nous d'être identifiés en tant qu'aménageur du fleuve et pas uniquement comme producteur d'électricité.

◆ **Dans un contexte de décarbonation du mix électrique français et européen à horizon 2030, vous avez affirmé votre attachement à une participation plus importante de l'énergie hydroélectrique dans ce grand élan industriel. Dans quelles mesures les grands bassins fluviaux européens peuvent-ils accompagner le chemin de l'Europe vers la neutralité carbone ?**

L.B-B. : Le bassin du Rhône fournit le quart de l'hydroélectricité en France. Nos centrales au fil de l'eau ne représentent que 3 GW de capacité installée, pour 25 GW au niveau national. Mais il ne faut pas seulement s'intéresser à la puissance ; il faut aussi considérer l'énergie produite. Le Rhône est un fleuve puissant et nos centrales, aménagées en cascade sur plus de 500 km, valorisent chaque goutte d'eau tout en la restituant. En 2023, la production s'est élevée à plus de 13 TWh, et contribue à la fois à la souveraineté énergétique et à la décarbonation du mix énergétique de la France.

Donc, oui, je suis convaincue que l'hydroélectricité est une des énergies de demain, renouvelable, flexible et pilotable, dans le mix européen.

Cela se concrétise dans le cadre de la prolongation de notre concession par un investissement fléché et contractuel de 500 millions d'euros (valeur 2018). Lorsqu'on y applique l'inflation, cette somme approche les 800 millions d'euros. Il vise l'augmentation de la production d'électricité d'environ 0,5TWh via la construction de six petites centrales hydrauliques dans la partie sud du Rhône et le projet d'un 20ème ouvrage, à la confluence avec l'Ain¹. Ce projet, Rhôneergia, devrait fournir 40MWh supplémentaires à partir de 2033, si la décision de l'Etat de poursuivre ce projet est positive et une fois toutes les autorisations obtenues. Cela en ferait le dernier ouvrage de grande ampleur en France.

À côté de ces nouvelles infrastructures pour augmenter la capacité, nous continuons à investir dans notre outil existant, qui a 52 ans de moyenne d'âge. 400 millions d'euros sont consacrés à son maintien en bon état, sur la période 2021-2024.

◆ **L’an dernier, l’Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse publiait un rapport préoccupant soulignant le risque d’une diminution de 20% du débit du Rhône dans les 30 prochaines années. Comment la CNR prépare-t-elle le futur de la production hydroélectrique dans le bassin du Rhône ?**

L.B-B. : Cette diminution de 20% du débit du Rhône concerne la saison estivale. La même étude indique que nous devrions bénéficier d’un débit plus important en hiver, de l’ordre de plus 25% par rapport à la moyenne actuelle. A l’horizon 2055, le débit moyen annuel du Rhône devrait en fait peu varier, mais il y aura des variations très conséquentes, d’une saison à l’autre. Les périodes de sécheresse intense seront plus fréquentes, de l’ordre de tous les six ans. Elles sont et seront la principale menace pour notre production d’hydroélectricité.

Nous sommes à ce jour capables de nous adapter dans une certaine mesure en organisant la maintenance de nos ouvrages l’été pour atteindre une disponibilité maximale en hiver, lorsque la demande en électricité est forte. Un autre levier d’adaptation est notre maîtrise de toute la chaîne de valeur: même si nos ouvrages sont conçus au fil de l’eau, nous les pilotons en infra-journalier pour dégager de la flexibilité (jusqu’à 1000 MW de modulation dans une journée) et contribuer à l’équilibre du réseau électrique.

Mais nous ne sommes pas en mesure de gérer l’inter-saisonnalité, notre production dépendant du volume d’eau dans le fleuve et donc des conditions météorologiques. Conscients de cette vulnérabilité, nous avons diversifié notre production, en maintenant son caractère 100% renouvelable. Nous avons déjà 1 000MW de puissance installée en éolien et photovoltaïque et visons 2 500MW en 2030, et ce, dans toute la France. En parallèle, nous travaillons sur le stockage par batterie ainsi que sur la production d’hydrogène renouvelable. Et, sans disposer à ce jour de projet avancé de STEP, je pense que ce type d’infrastructures mérite d’être étudié.

◆ **La présence d’élus au sein de la gouvernance de CNR est-elle un atout, notamment pour faire des arbitrages si la disponibilité de la ressource en eau est moindre ? Ce modèle public/privé est-il vertueux pour l’avenir ?**

L.B-B. : Je suis convaincue que le modèle de CNR constitue un atout indéniable. La participation de 183 collectivités, détenant 17% du capital, crée un lien essentiel de solidarité entre territoires et de dialogue avec les parties prenantes autour du fleuve.

Avec la prolongation de la concession de CNR, nous avons réitéré et approfondi notre engagement auprès des territoires: nos missions d'intérêt général, inscrites depuis 2003 dans le cahier des charges, sont dorénavant assorties d'un budget de 165 millions d'euros tous les 5 ans. Les actions entreprises, liées aux énergies renouvelables non-matures, à l'agriculture, à la biodiversité, à la navigation et au développement local, renforcent notre ancrage. Les comités de suivi de la concession, qui réunissent nos parties prenantes - élus locaux, parlementaires, Etat et associations - sont une autre manière de favoriser l'appropriation de nos actions et un développement concerté. L'équilibre capitalistique unique de CNR, avec la participation majoritaire du public - collectivités et Groupe Caisse des Dépôts - et la présence d'ENGIE détenant 49,97%, est précieux. Il confère crédibilité et légitimité en représentant une diversité de voix.

◆ La Commission européenne compte sur les voies navigables pour le transport de marchandises dans le cadre du réseau transeuropéen de transport. Dans le même temps, la réduction du débit des grands fleuves européens menace ce même trafic. Quelles actions la CNR et les autres gestionnaires des bassins fluviaux européens entreprennent-ils pour garantir le plein potentiel de ces « autoroutes fluviales » ?

L.B-B.: Tous les gestionnaires européens de voies navigables doivent être au rendez-vous pour conforter les ambitions du Pacte Vert de réduire les émissions de GES des transports et soutenir la compétitivité du fluvial. Je salue le projet de révision de la directive sur le transport combiné, qui consolidera le report de la route vers des modes massifiés comme le fer et le fleuve. Cette approche complémentaire est cruciale dans la vallée du Rhône pour redynamiser le transport fluvial qui accuse une baisse sensible des trafics. Et, encore une fois, cela soutiendra dans le même temps la santé économique des territoires.

Aujourd'hui, la voie navigable à grand gabarit entre Lyon et la Méditerranée est en capacité d'accueillir quatre fois plus de trafic, sans nouvel investissement; jouons donc la carte du fluvial! Sur notre périmètre, la majorité de nos sites industrialo-portuaires disposent d'embranchements ferroviaires et CNR incite les industriels à utiliser le fluvial, avec des ristournes sur les loyers des parcelles par exemple. Le travail collectif est également essentiel, entre l'Etat, CNR, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), Voies Navigables de France (VNF) et les chargeurs.

Le bassin Rhône-Saône est moins impacté que d'autres bassins comme le Rhin ou le Po par les effets du changement climatique mais la résilience de nos ouvrages, portuaires ou hydroélectriques, doit être considérée.

◆ **Quatre centrales nucléaires sont installées sur les rives du Rhône. Autre grande source d'électricité dans le bassin du Rhône, l'énergie nucléaire est également très dépendante des ressources en eau. Quelle relation entretient donc la CNR avec les centrales nucléaires en bordure du Rhône ?**

L.B-B. : Nous entretenons d'excellentes relations avec EDF, régies par des conventions qui régulent la fourniture d'eau, pompée dans le Rhône pour le refroidissement des centrales nucléaires. Dans le cadre du projet Rhônergia, à la confluence de l'Ain et du Rhône, une nouvelle forme de collaboration émerge pour assurer la compatibilité de notre projet hydroélectrique avec celui des futurs EPR à la centrale du Bugey.

Ce dialogue entre industriels et avec les services de l'Etat est essentiel. Avec le changement climatique et la raréfaction de la ressource, l'équilibre sera plus délicat entre le refroidissement des centrales nucléaires, l'hydroélectricité et les usages comme l'irrigation et la navigation. Se pose aussi la question de la température de l'eau, avec les systèmes de refroidissement en cycle ouvert qui constituent 60% des installations nucléaires sur le Rhône ; l'étude de l'Agence de l'eau pointe leur impact, avec le réchauffement climatique, sur l'augmentation de la température du milieu.

Face à ces défis, je veux souligner la résilience du modèle de CNR. A l'été 2022, nous avons été en capacité de répondre aux différents besoins en eau, alors que notre production hydroélectrique a accusé une baisse de 25% !

◆ **Nous évoquons la question des conflits d'usage, présents et à venir. Cela se manifeste tout particulièrement dans le secteur agricole, très demandeur en eau, comme on l'a vu avec les projets de méga bassines. Quel rôle joue CNR dans l'adaptation des pratiques agricoles à la raréfaction de l'eau ?**

L.B-B. : L'irrigation des terres agricoles est l'une de nos trois missions historiques, concrétisée par 400 prises d'eau le long du fleuve. Nous l'avons revisitée et innovons dans le cadre de nos missions d'intérêt général pour accompagner davantage les agriculteurs dans leur transition vers une agriculture plus durable. Le secteur agricole représente la moitié des prélèvements d'eau dans le bassin. CNR a déjà engagé 27 millions d'euros pour 2023-2027 afin de d'accroître l'efficacité des réseaux d'irrigation, renforcer la résilience agricole face au changement climatique, et optimiser l'interaction agriculture-énergie.

Concrètement, cela se traduit par des projets d'accompagnement de 138 agriculteurs dans la vallée du Rhône, des initiatives telles que la rénovation d'un réseau d'irrigation à 70% dans la plaine de Chomérac (Ardèche) et le développement de l'agrivoltaïsme, avec un démonstrateur «Parcelles du futur» à Lyon. Comme pour nos autres activités, nous menons ce travail en partenariat, avec les chambres d'agriculture et avec une composante Recherche et Innovation pour concilier souverainetés énergétique et alimentaire.

◆ En parallèle de ces efforts de valorisation et d'adaptation du Rhône dans le cadre de la transition énergétique, vous vous êtes également engagés dans un processus de renaturation du fleuve et de ses berges. Dans quelle mesure cet effort de restauration des biotopes s'inscrit-il dans le processus d'application des dispositions de la directive cadre sur l'eau ?

L.B-B. : En matière de préservation de la biodiversité, notre politique s'appuie sur plus de 20 ans de projets de restauration hydrologique et écologique et de travaux scientifiques. Nous échangeons dans de nombreuses instances, comme le Comité de Bassin, avec d'autres acteurs pour maintenir un équilibre essentiel entre l'environnement et les autres usages de l'eau.

CNR a réalisé le plus grand programme de réhabilitation d'un fleuve en Europe, en recréant des zones humides sur 120 km du Rhône, en démantelant des ouvrages du XIXe siècle pour une meilleure connectivité entre le Rhône et ses bras secondaires et en construisant des ouvrages de franchissement piscicole. Avant même les obligations de la Directive cadre sur l'eau, nous avons augmenté les débits réservés aux annexes du fleuve. Et nous continuons notre engagement pour la nature, que ce soient les milieux aquatiques, sur les berges ou forêts de notre domaine.

Lors des discussions parlementaires du projet de loi Aménagement du Rhône en 2022, la question de l'ajout d'une mission biodiversité dans le cahier des charges de la concession a été soulevée. Notre réponse a été la suivante: la biodiversité est transverse et intégrée à nos missions historiques.

◆ **L'appel lancé par le CESE européen, un ensemble de députés européens et d'acteurs de la société civile pour un Blue Deal, visant à développer l'« économie bleue » et accompagner les transformations du Green Deal par des dispositions prenant en considération les tensions croissantes sur les ressources en eau.**

Quelles perspectives cela ouvrirait pour les acteurs de la gestion des grands cours d'eau européens ? Quelles considérations relatives aux grands bassins fluviaux devraient être prises en compte dans la mise en œuvre d'un tel paquet législatif ?

Le Blue Deal est-il pour vous le prochain challenge pour lequel nous devons mobiliser l'Europe et ceci, très vite, compte-tenu des enjeux et des attendus pour les citoyens et la planète ?

L.B-B.: L'appel à un Blue Deal me semble pertinent pour doter la ressource en eau d'une stratégie dédiée, globale et coordonnée dans l'Union européenne. Les propositions qu'il contient doivent être portées dans le débat des élections de juin, puis dans la feuille de route de la prochaine mandature. Les bassins fluviaux y ont toute leur place : réserves d'eau superficielle accessibles, ils apportent différents services mais sont vulnérables face à l'accroissement de la demande en eau. Pour reprendre l'exemple du bassin du Rhône qui abrite 11,5 millions de personnes, les prélèvements en eau devraient passer de 15% du volume du débit en été à 30-40% certaines années après 2055.

Un nouveau cadre de gouvernance européen pour mieux adresser ensemble les questions de qualité et de quantité des ressources en eau et coordonner la concertation entre États membres de bassins transfrontaliers, serait une avancée importante. Les entreprises doivent aussi bien sûr faire leur part, pour plus de sobriété en eau, comme pour l'empreinte carbone.

CNR peut apporter son retour d'expérience de gestionnaire multi-usages d'un fleuve mais aussi inscrire ses actions innovantes dans une nouvelle stratégie européenne pour l'eau.